

*Initiatives ministérielles*

l'argent qui est là dans les portefeuilles de prêts. Pour nous, pour moi en tout cas, c'était ce qui comptait le plus.

Le ministre avait proposé dans son projet de loi un régime de recouvrement des créances salariales auquel contribueraient les employeurs seulement. J'ai peine à imaginer qu'un gouvernement conservateur ose, dans le climat qui règne aujourd'hui—c'est lui qui a provoqué la récession que nous traversons, qui a créé la plupart des difficultés économiques auxquelles le pays fait face aujourd'hui—qu'il ose dire maintenant aux employeurs, après avoir institué la TPS, qu'il va maintenant leur imposer une autre taxe.

La menace d'une augmentation des primes d'assurance-chômage en janvier pèse sur nous tous, parce que le gouvernement a esquivé cette responsabilité avec la loi C-21, mettant tout sur le dos des employeurs et des employés. Pour rendre ce fonds solvable, pour le sortir de son déficit de 5 milliards de dollars, il faudrait augmenter les primes de 14 p. 100 en janvier. Et le gouvernement vient dire aux petites et moyennes entreprises qu'elles vont payer dix cents par employé par semaine. Le ministre dit que dix cents ne permettait pas d'acheter grand-chose. Je pense qu'il a comparé cela au coût d'un sac de friandises, quelque chose du genre. Monsieur le Président, ça commence toujours comme ça, en petit.

Rappelez-vous comment ont commencé les primes d'assurance-chômage et regardez ce qu'elles sont devenues aujourd'hui. La même chose pour l'impôt sur le revenu.

Il n'est pas surprenant que les petites et moyennes entreprises, représentées par la fédération des entreprises indépendantes, se soient élevées contre cette idée. Quelle perspective, pensez-y bien: il y a environ 500 000 employés dans le secteur des finances du pays. Cela veut dire que les institutions financières verseront environ 3 millions de dollars par an.

Monsieur le Président, n'est-ce pas merveilleux? C'est comme si on vous demandait de payer de la protection pour conserver votre rang de créancier garanti. Pas bête—en fait, je suggérerais qu'on en fasse une priorité absolue, comme ça quelqu'un de futé pourrait inviter la Lloyds à venir avec une valise et un ordinateur pour offrir de l'assurance contre la faillite. La compagnie ferait de l'argent.

Je vois mon collègue de Broadview—Greenwood faire un signe de la tête. Ce pourrait être une idée.

C'est bien ça que nous faisons. Je reçois des lettres des commissions scolaires, des associations hospitalières, qui sont inquiètes parce qu'elles seront assujetties à cette

réglementation. Des commissions scolaires de la Saskatchewan m'ont écrit et je suis certain que d'autres députés vont commencer à recevoir des lettres.

• (1650)

Au bout du compte, où les commissions scolaires et les hôpitaux trouvent-ils l'argent pour payer leurs employés? Dans les poches des propriétaires de maison.

Le gouvernement se trouve en fait à imposer une autre taxe à un secteur de la petite et moyenne entreprise qui ploie déjà sous un lourd fardeau fiscal. Je ne puis rien imaginer de plus cruel.

Le comité s'est penché sur une autre question lorsque nous avons discuté du régime de protection salariale. Il s'agit des abandons, dans le cas d'entreprises qui ne sont pas techniquement en faillite. Elles ont tout simplement fermé leurs portes. Le propriétaire est parti à la pêche au Mexique. Les travailleurs se présentent à l'usine, mais il n'y a plus personne et plus de travail. Nous avons dénoncé cette injustice dans le régime proposé par le gouvernement. L'employeur aura contribué à une caisse de protection salariale au nom de ses employés, mais ils ne sont pas protégés. Cela me paraît contraire à la morale. Ils ont été portés à croire que l'argent était versé en leur nom à cette caisse, mais comme l'usine a fermé ses portes, ils ne peuvent recouvrer leur salaire auprès de cette caisse. Il s'agit d'abandons.

Je tiens à le dire au ministre, nous ne sommes pas disposés, de ce côté-ci de la Chambre, à donner notre approbation finale au projet de loi à moins qu'on règle le cas des abandons. Nous avons étudié le problème des abandons au comité et avons fait des suggestions. Nous avons pensé que les travailleurs pourraient être indemnisés grâce au Trésor. Après tout, le ministre a instauré la TPS. Elle produit de très bonnes recettes pendant la difficile période de récession que nous traversons. Il dit qu'elle se maintient.

Si elle se maintient pendant une grave récession, on peut imaginer que l'argent entrera à flot quand les choses iront mieux.

Nous avons le devoir d'indemniser les victimes de ces abandons. Cela nous a paru important.

On nous disait aussi que nous allions connaître une réduction brutale du crédit si nous faisons passer les travailleurs avant les créanciers garantis. Quand nous avons traité de la réclamation, quand nous avons discuté des dispositions du projet de loi concernant la réclamation, nous avons entendu le même argument de la part des banques, qui nous disaient que, si nous laissons les fournisseurs s'emparer des biens, à 30 jours de la date de la livraison, il y aurait une contraction brutale du crédit.